



COMITE SYNDICAL
DU 05 MARS 2024



Rapport d'orientations
budgétaires 2024
Budgets Assainissement collectif
et non-collectif



SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Contexte économique	Page 4-6
<u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>	
Résultats de clôture de l'exercice 2022	Page 7
Structure des dépenses et recettes de fonctionnement 2022	Page 8
Les Recettes de Fonctionnement :	
Les subventions	Page 9-10
La prime épuration	Page 10
La contribution des communes à l'entretien du réseau pluvial	Page 10
La surtaxe	Page 11-12
Les Dépenses de Fonctionnement :	
Les charges à caractère général et de gestion courante	Page 13
Les charges de personnel	Pages 14-15
La dette	Pages 16 -18
L'investissement	Page 19 - 20
Situation financière - les soldes intermédiaires de gestion	Pages 21
Présent° consolidée Assainissement et Eau potable et besoin de financement	Page 22
Les orientations	Page 23
<u>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	Page 24

Le Contexte juridique du débat d'orientation budgétaire et son rapport

La loi d'administration territoriale de la République de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Le Président ne peut être juridiquement lié par les prises de position des délégués syndicaux à ce stade de la procédure.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7/8/2015, a voulu accentuer l'information des conseillers et a créé le rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le DOB. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes ou intercommunaux.

Ainsi, notamment pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce rapport doit contenir les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement), les engagements pluriannuels envisagés (programmation d'investissement), la structure et la gestion de la dette et de l'évolution de l'endettement, l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette, ainsi que les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel (budget principal et budgets annexes)

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le présent Rapport se veut prudent dans un contexte économique inflationniste, d'une accélération des catastrophes naturelles et dans une atmosphère géopolitique instable.

Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le contexte économique Mondial, Européen et National

I - Contexte Mondial :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2023 :

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant les banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent avoir atteint leurs zones pivots. Une politique de lutte contre l'inflation menée depuis la fin de 2022, suivi d'un signal fort de pause ou de fin de cycle de resserrement par les banquiers centraux, en seraient la preuve. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques confirmant le ralentissement de la croissance mondiale.

(Dob - Caisse d'épargne.com)

Et 2024 : Une croissance modeste

L'économie mondiale devrait pour sa 3^{ème} année consécutive de ralentissement, encore fléchir davantage. Son taux de croissance est projeté à +2.40%. Cette situation répond à la mise en place de politique monétaire restrictive, sur la continuité d'un durcissement des conditions financières et de la faiblesse des échanges commerciaux et des investissements.

La poursuite et le durcissement du conflit au Moyen Orient, du front Russe sur l'Ukraine, des tensions financières accrues, d'une inflation toujours élevée, d'un morcellement des échanges commerciaux et le déferlement de catastrophes climatiques en cascade, vont influencer négativement les perspectives de croissance. Une coopération mondiale reste nécessaire afin d'alléger les dettes publiques, faciliter les échanges commerciaux, lutter contre le changement climatique et enfin, réduire les inégalités entre les peuples et l'insécurité alimentaire.

Parmi les économies émergentes, les pays exportateurs de matière première continuent leur développement grâce à la mise en place d'une stratégie politique budgétaire de relance quoique volatile.

Des politiques macroéconomiques (plein emploi, stabilité des prix, équilibre de la balance des paiements) et structurelles appropriées ainsi qu'un bon fonctionnement des institutions sont indispensables pour stimuler les investissements et la croissance à long terme de ces économies.

(Banque mondiale.org-Ofce- Commission Européenne.com)

II – Contexte Européen :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2023 :

L'année 2023, en zone euro s'est conclue par une croissance du PIB faible dans un contexte de conditions de financement restrictives. L'économie européenne a perdu de son dynamisme sur fond de coût élevé de la vie, de faible demande extérieure et de resserrement monétaire. Cependant, on a constaté une inflation en recul mais qui reste élevée sur la fin de son quatrième trimestre. Le marché du travail de l'UE a continué à enregistrer de bons résultats jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023. Les déficits publics diminuent à fur et à mesure que le soutien budgétaire est retiré (crise sanitaire, énergie.)

(Commission européenne.com)

Et 2024 : La désinflation doit se poursuivre :

Les effets négatifs du resserrement monétaire devraient encore peser sur l'activité économique cet hiver (01 et 02/2024). Hormis une éventuelle récession technique (accentuation du chômage suite au recul du PIB sur 2 trimestres consécutifs), l'activité devrait se stabiliser avant une reprise possible sur le printemps/été. Il est prévu une première baisse des taux directeurs par le BCE sur le 2^{ème} trimestre voire le 3^{ème} trimestre 2024 qui devraient relancer l'investissement. Cette détente monétaire accompagnerait le reflux de l'inflation qui devrait avoisiner les 2 % en fin d'année.

Le recul de l'inflation combiné au dynamisme des salaires soutiendraient le pouvoir d'achat qui devrait apporter un regain à la consommation des ménages. Cependant, on note que le taux d'épargne des familles reste élevé et pourrait retarder les effets de cette reprise de la consommation.

La croissance européenne devrait aussi être soutenue par le déboursement des fonds du Plan de relance Européen et ses déploiements sur le terrain. Cependant, les risques et les incertitudes devraient s'accroître davantage avec la poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit au Moyen Orient. Ce dernier fait courir un risque sur l'approvisionnement énergétique. L'effet encouru, serait la nouvelle flambée des prix du pétrole et de l'appauvrissement des stocks. Après sa sortie du « 0 » Covid et un retour dessévant sur le marché mondial, la chine pourrait également jouer les troubles faits sur l'évolution économique de l'union européenne.

(Économic-Bnp.com – Caisse-épargne.com- Commission européenne.com)

III – Contexte National :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2023 :

La France subit une inflation encore trop élevée et le contexte reste également marqué par une forte remontée des taux d'intérêts directeurs de la BCE ainsi que par une croissance du PIB à + 0.9% faible.

Les effets de diffusion du choc Energie sur l'économie se sont poursuivis (fin du bouclier tarifaire qui s'est amorcé en 2022).

Les ménages et les entreprises ont pris de plein fouet une hausse de 15% sur les prix des tarifs réglementés du Gaz et de 25 % sur ceux de l'Electricité. Les coûts sur les carburants se sont clôturés par une baisse sur cette fin d'année. En conclusion, le choc énergétique a amputé la croissance 2023.

L'évolution du marché du travail a été favorable (*fort recours à l'apprentissage de 2021/22/23 de contrats signés, moins de défaillance d'entreprises, baisse du cout réel du travail*) malgré un ralentissement sur la seconde partie de l'année dont la raison essentielle est liée à la baisse de régime de l'activité économique.

Le taux de chômage a été inversement proportionnelle à la courbe de l'emploi sur le second semestre 2023.

Le taux de l'épargne n'a pas cessé d'augmenter et ce, pour la 3^{ème} année consécutive. Les ménages ont continué à fortement épargner plutôt que de réinjecter leur économie dans la consommation.

Le déficit public sur l'année 2023 n'a pas baissé malgré à la prise de mesures budgétaires exceptionnelles et de la réduction des dépenses publiques primaires.

(Ofce-Caisse d'épargne.com)

Et 2024 : vers la désinflation....

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre mais la croissance économique devrait rester modeste en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directeurs. Le gouvernement optimise sur cette baisse qui pourrait relancer la consommation des ménages. Cela reste toutefois à ce stade, une incertitude car la situation économique peu fiable, n'est pas propice à un changement de comportement vis-à-vis de l'épargne. Le moral des ménages étant au plus bas et la montée probable du chômage, devraient plutôt favoriser un comportement précautionneux.

La courbe du chômage devrait s'accroître davantage dans un contexte marqué par une population active mise à mal avec le recul de l'âge de départ à la retraite. La combinaison d'une faible croissance de l'activité et le rattrapage partiel des pertes de productivité passée auraient raison du fort dynamisme de l'emploi observé ces dernières années.

Malgré la réduction des mesures budgétaires exceptionnelles, le déficit public resterait identique à celui de 2023, soit 4.80 % du PIB. Une croissance économique molle, va peser sur les rentrées fiscales à venir.

Une hausse de fréquentation touristique internationale avec les jeux Olympiques pourrait améliorer la contribution du commerce extérieur. Contrairement à la demande intérieure qui resterait atone en 2024.

Le déficit public devrait se stabiliser à 4.8 % du PIB malgré la réduction continue des mesures budgétaires non pérennes

Enfin, la forte instabilité de l'environnement international ainsi que le fond de tensions géopolitiques et la faiblesse de la croissance mondiale pourraient peser sur la croissance française.

(Caisse epargne.com- Ofce-le fil d'Ariane-Commission européenne.com)

Dispositions de la loi de finances pour 2024 concernant les Collectivités

I – Dispositif global

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 :

L'objectif est de ramener le déficit et l'endettement de la France dans la « norme » imposée par l'Europe. Cela reste un projet ambitieux car tout dépendra de la macro-économie, des volontés politiques sous fond d'élection présidentielle de 2027.

(Caisse Epargne.com-Ofce)

Quelques chiffres significatifs et prévision du PLF 2024

Croissance du PIB : + 0.80 % en 2024 contre +0.90 % en 2023

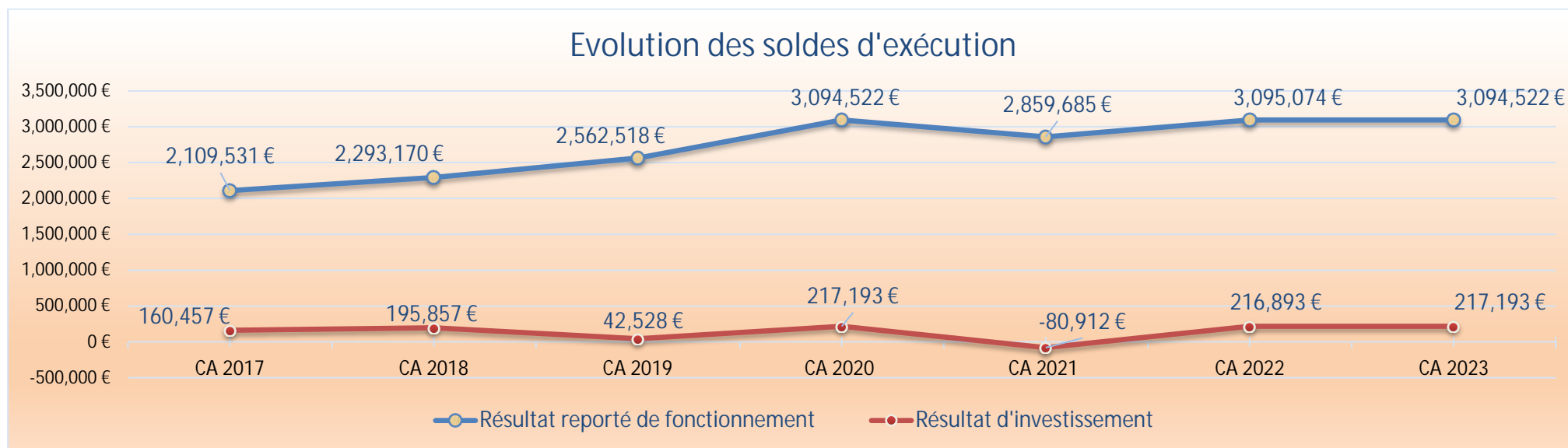
Le Déficit Public : + 4.40 % du PIB en 2024 contre +4.90 % en 2023

La Dette Publique : +109.70 % du PIB en 2024 qui est identique à celle de 2023

Le poids de la dépense publique ; 55.30 % du PIB contre 55.90 % en 2023

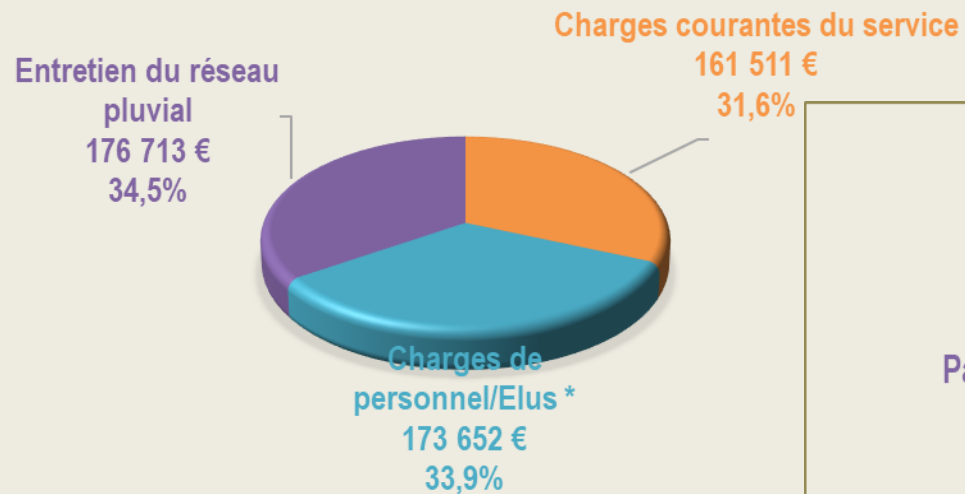
Résultats provisoires de clôture de l'exercice 2023

ANNEE 2023	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (a)	RESULTATS 2022 REPORTEES en 2023 (b)	RESULTAT GLOBAL 2023 (a+b)
Section de fonctionnement	935 303,04 €	898 117,03 €	37 186,01 €	3 057 335,73 €	3 094 521,74 €
Section d'investissement (dont restes à réaliser)	574 375,63 €	366 079,64 €	208 295,99 €	8 896,88 €	217 192,87 €
TOTAL	1 509 678,67 €	1 264 196,67 €	245 482,00 €	3 066 232,61 €	3 311 714,61 €

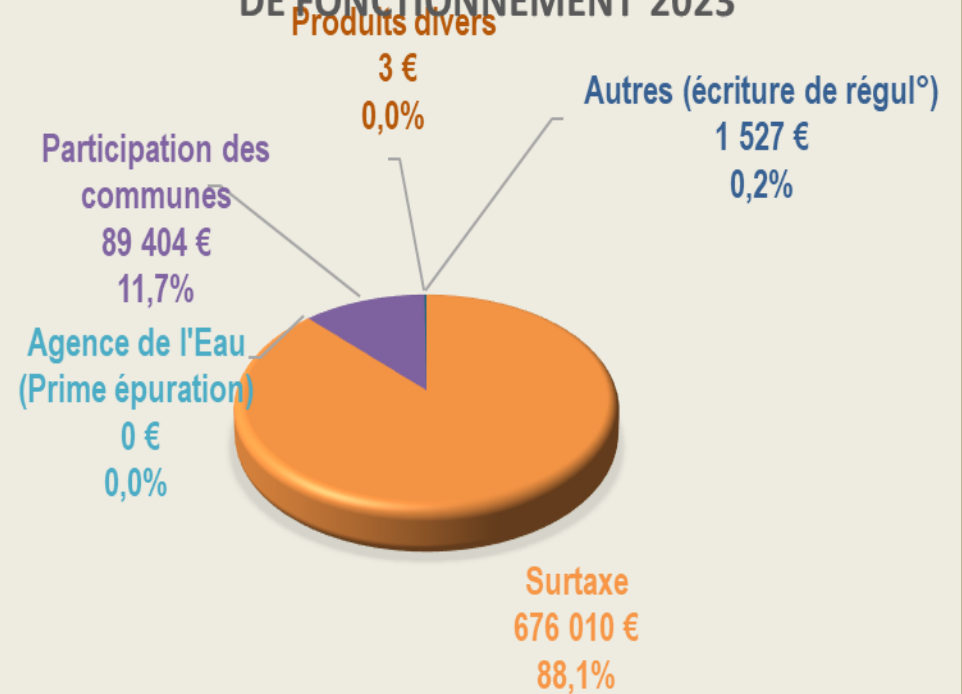


Structure des dépenses et recettes de fonctionnement 2023

REPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023



REPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023



* Les charges de personnel et les indemnités des élus sont imputés uniquement sur le budget principal assainissement.
Elles représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement des budgets assainissement et eau potable cumulés.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES SUBVENTIONS

Encaissements réalisés sur 2023 :

Reconstruction STEP POLIGNY – Solde de la Subvention accordée par le Département sur les études : 4 457.60 €
- Solde de la Subvention accordée par l'Agence de l'eau sur les Etudes : 6 423 €

PR CANA Souvenir-Rue de la Grande Montagne – Acompte de la Subvention accordée par le Département sur les études et travaux : 31 476.80 €

Encaissements à venir sur 2024 :

Reconstruction STEP POLIGNY – Solde de la Subvention accordée par le Département sur les travaux : 115 330.24 € (encaissée en 01/2024)

Reconstruction STEP POLIGNY – Solde de la Subvention accordée par l'Agence de l'Eau sur les travaux : 29783 €

PR CANA Souvenir-Rue de la Grande Montagne – Solde de la Subvention accordée par le Département sur les études et travaux : 7 334.20 €

Les demandes de subventions en cours et à lancer en 2024 :

Campagne RSDE 2022 (recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées de la STEP- report des dates de prélèvement sur 2024) - Coût 25 862 € HT – La subvention accordée par l'Agence de l'eau est de 80% (sous condition du diagnostic amont)

Le Diagnostic Amont (recherche de l'origine des micropolluants) – Le projet est lancé depuis la fin de l'année 2023 – Coût 54 725 € HT (Analyses + SIG et son actualisation+ plan d'actions) – La subvention accordée par l'Agence de l'eau serait de 80 %

L'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le lancement du SDA (accompagnement) – Le projet est en cours depuis septembre 2023 – Coût 28 528 HT- La subvention accordée par l'Agence de l'eau serait de 80% (La Prise en compte de la demande de subvention est subordonnée à celle du SDA)

Le Schéma Directeur d'Assainissement comprenant la Gestion des Eaux Pluviales sera en phase de consultation sur le 1^{er} semestre 2024 – Coût estimé serait de 540 000 € - La subvention qui pourrait être accordée par l'Agence de l'eau serait de 80% (Sous condition de transfert par les communes adhérentes)

LA PRIME EPURATION

Versée par L'Agence de l'Eau, elle est calculée sur le volume de boues traitées et les performances épuratoires du système d'assainissement.

En 2023 le SIAEP n'a pas encaissé les 58 458.90 € au titre de l'année 2022. La prime sera versée selon la notification envoyée par l'Agence de l'eau sur le 1^{er} semestre 2024.

Cette Prime Epuration est arrivée à son terme et fut accordée pour une durée de 11 ans

LA CONTRIBUTION DES COMMUNES A L'ENTRETIEN DU RESEAU PLUVIAL (calculée sur le nombre de ml de réseau).

Encaissements réalisés sur 2023 :

Recettes 2023 : 89 404 € H.T. (soumis à TVA au taux de 10%).

Pour Information : Le Syndicat a versé en 2023, en compensation de cette prestation au concessionnaire (SAUR), la somme de 176 713 HT

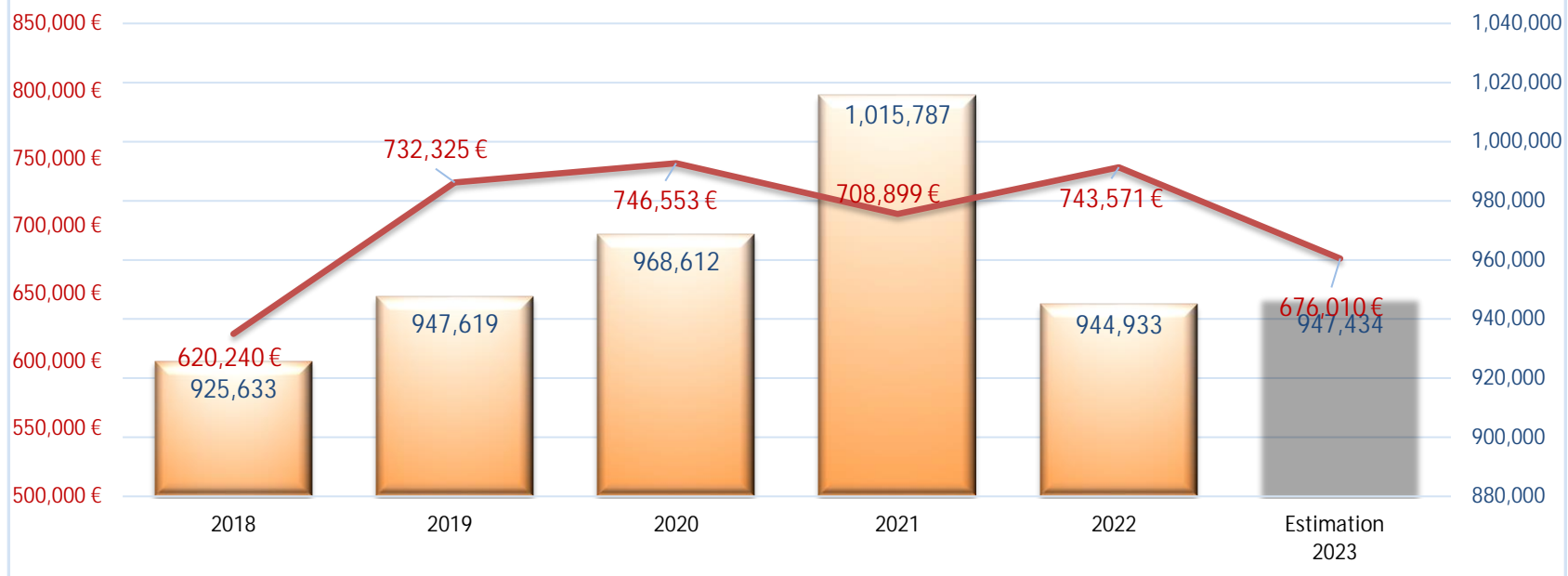
Encaissements à venir sur 2024

Recettes revalorisées pour 2024 : 94 656 € H.T. (soumis à TVA au taux de 10%).

LA SURTAXE

- ❖ La surtaxe est fixée pour toutes les communes à 0.73€ H.T./m³ depuis 2012 et 2017 pour Poligny.
- ❖ On constate que la consommation d'eau assainie a tendance à stagner voire à baisser sur l'année 2023. Les campagnes de prévention sur la préservation de l'eau ont dû remplir son objectif. Une sectorialisation des volumes consommés d'eau et de celles perdues ou volées ont été demandé auprès du concessionnaire.
- ❖ Le rapport d'audit du contrat de DSP établi par la société COGITE fait apparaitre un taux d'impayés 2022 de 3.29 % contre 3.84 % en 2021
- ❖ Montant des factures irrécouvrables et impayées : 7372 € en 2022 contre 30885 € en 2021. Les montants indiqués représentent la part imputée sur la surtaxe du contrat 776101/02 et 772101/02

Consommation en m3
Surtaxe perçue en €



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE

En 2023, le chapitre 011- dépenses courantes de fonctionnement du service se sont élevés à 338 225 € comprenant comme postes principaux :

- Rémunération du concessionnaire pour l'entretien du réseau pluvial : 176 000 €
- Traitement des boues (2021 + 2022) : 76 000 €
- Cotisations d'assurance : 27 500 €
- Mission de contrôle du contrat de DSP : 10 000 €
- Prestation de communication : 5400 €

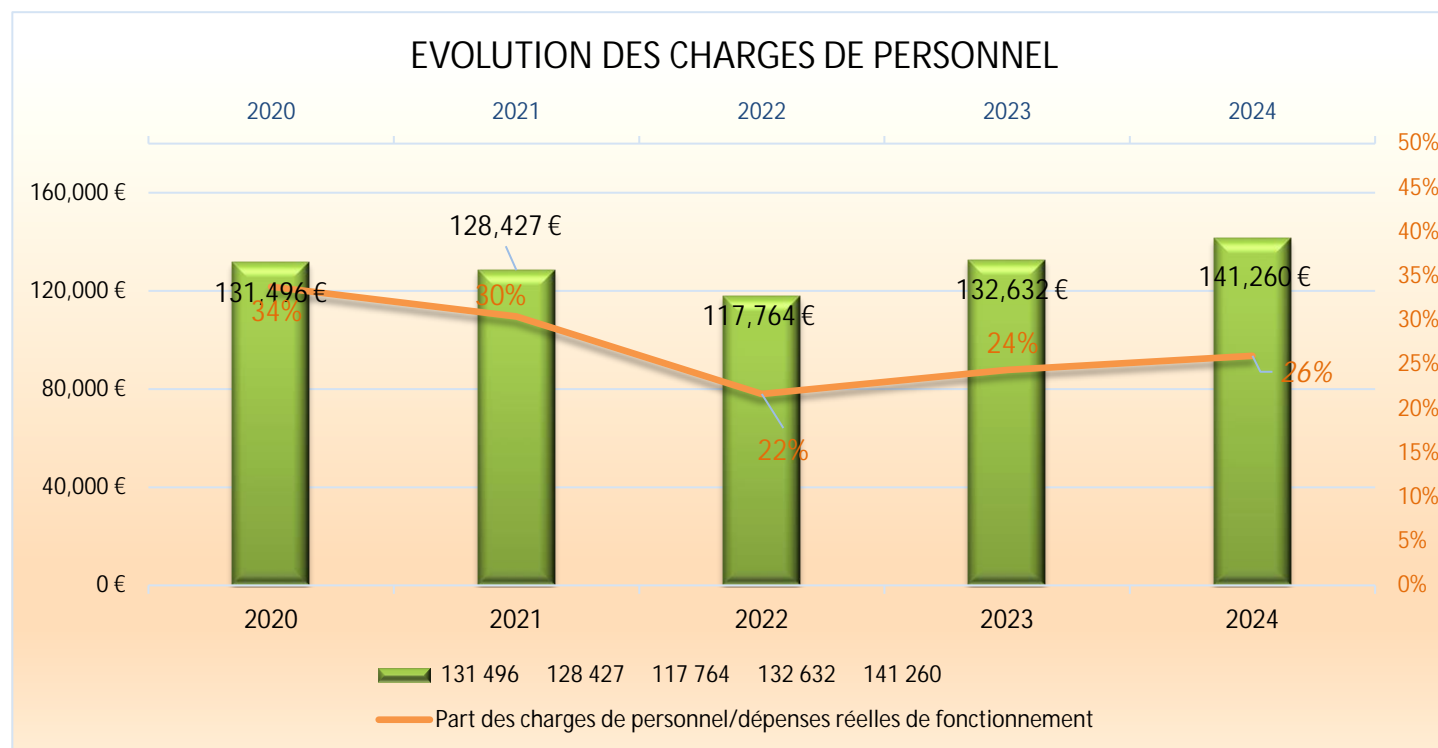
En 2024, certains postes augmentent et d'autres supportent un changement d'imputation comptable (demande SGC Fontainebleau) :

- La rémunération du concessionnaire pour l'entretien du réseau pluvial passera du compte 611 au compte 604 pour la somme de 190 000 €/An
- Surcoût des Redevances des Voies Navigables de France (rdv du 01/02/2024 avec la direction régionale) devra engendrer des loyers de 27 000 €/An incluant une pénalité sur le déversement des eaux usées dans le canal du Loing à hauteur de 7000 €/An.
- Une augmentation est prévue pour les postes déplacements et formations du personnel. L'enveloppe se situerait vers 4000 €
- Une réserve de 3000 € sur les dépenses des loyers d'immeuble sera ajouté par précaution.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles appartiennent au Chapitre 012 et s'élèvent en 2024 à :

- La rémunération du personnel du SIAEP estimée hors cotisations sociales : 98 500 €
- Les cotisations sociales, Fnal, CDG... estimées : 40 300 € dont 4 300 € des charges Urssaf du président élu.
- Les cotisations aux organismes sociaux (CNAS, Centre de gestion, médecine du travail, assurance statutaire) : 6 900 €
- Les frais d'entretien des locaux par l'ODE pour 4 500 € environ.



- ❖ Le déroulement de l'année 2022/2023 a enduré quelques changements notables dans l'effectif du SIAEP. L'année 2022 a subi une perte ponctuelle de dépenses liées au personnel. Le cout salarial est depuis reparti à la hausse en 2023. L'ensemble du personnel sur la seconde partie de 2023 est passée à 2 ETP

- ❖ Les charges de personnel doivent dans le courant 2024 continuer à progresser suite au maintien de 2 Agents sur une année complète et ce, à temps plein.

Structure des effectifs et durée effective du temps de travail :

Le SIAEP emploie deux agents au 1^{er} janvier 2024 :

- 1 agent contractuel au grade d'ingénieur. Agent à temps complet
- 1 agent contractuel au grade rédacteur principal de 1^{ère} classe. Agent à temps complet

Répartition de la masse salariale prévisionnelle au budget 2023 (hors charges patronales) :

Titulaires + Contractuel	2024	2023
Traitement brut + NBI	64000	57556
Supplément familial	30	875
Régime indemnitaire	34500	31688
Rémunération Compte épargne temps	0	0
Avantages en nature	0	0

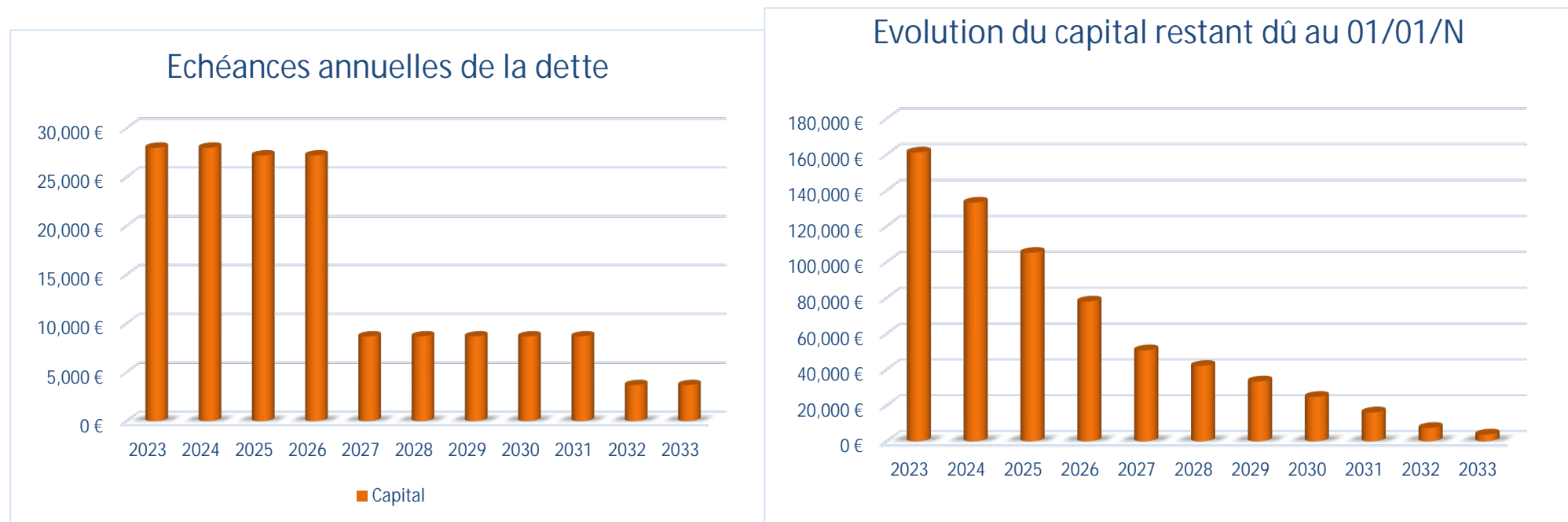
L'INVESTISSEMENT

LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû est de 133 100 € constitué uniquement de 7 avances remboursables de l'Agence de l'Eau sans intérêts.

Du fait d'une très bonne situation financière du budget assainissement, les travaux de reconstruction de la STEP de Poligny ont été financés sans emprunt.

Extinction de la dette (10 années restantes) :



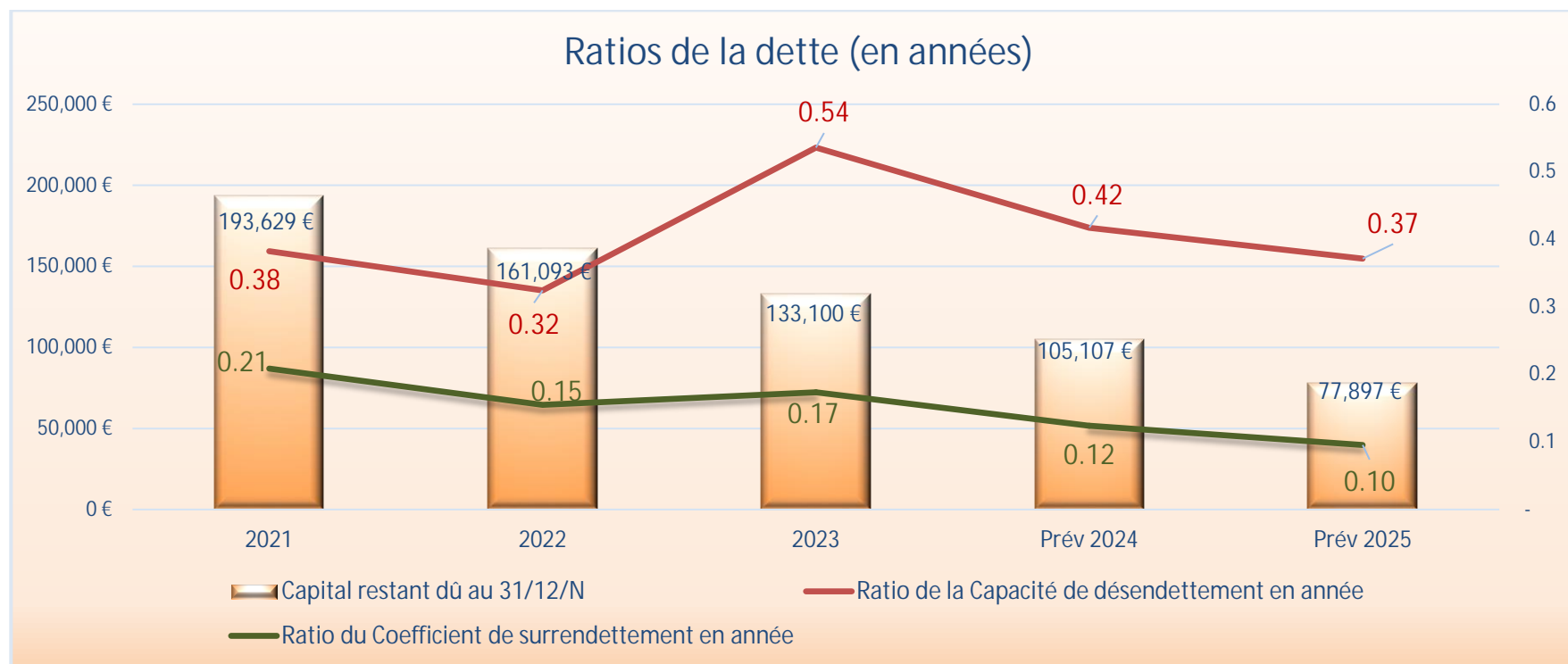
Ratios d'endettement :

❖ **Capacité de désendettement** (= Encours la dette / épargne brute)

Indique le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter si l'autofinancement était uniquement consacré à financer le remboursement en capital de la dette.
En-dessous de 5 ans, la marge de manœuvre est bonne. La limite préconisée est de 15 ans.

❖ **Coefficient de surendettement** (= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)

Indique combien d'années seraient nécessaires au remboursement du capital restant dû s'il n'y avait que l'emprunt à rembourser.
En-dessous de 1 an, l'endettement est faible. La limite préconisée est de 2 ans.



A noter :

Il existe un ratio applicable uniquement aux communes et EPCI à fiscalité propre, mais qui peut être utilisé à titre de référence pour le SIAEP.

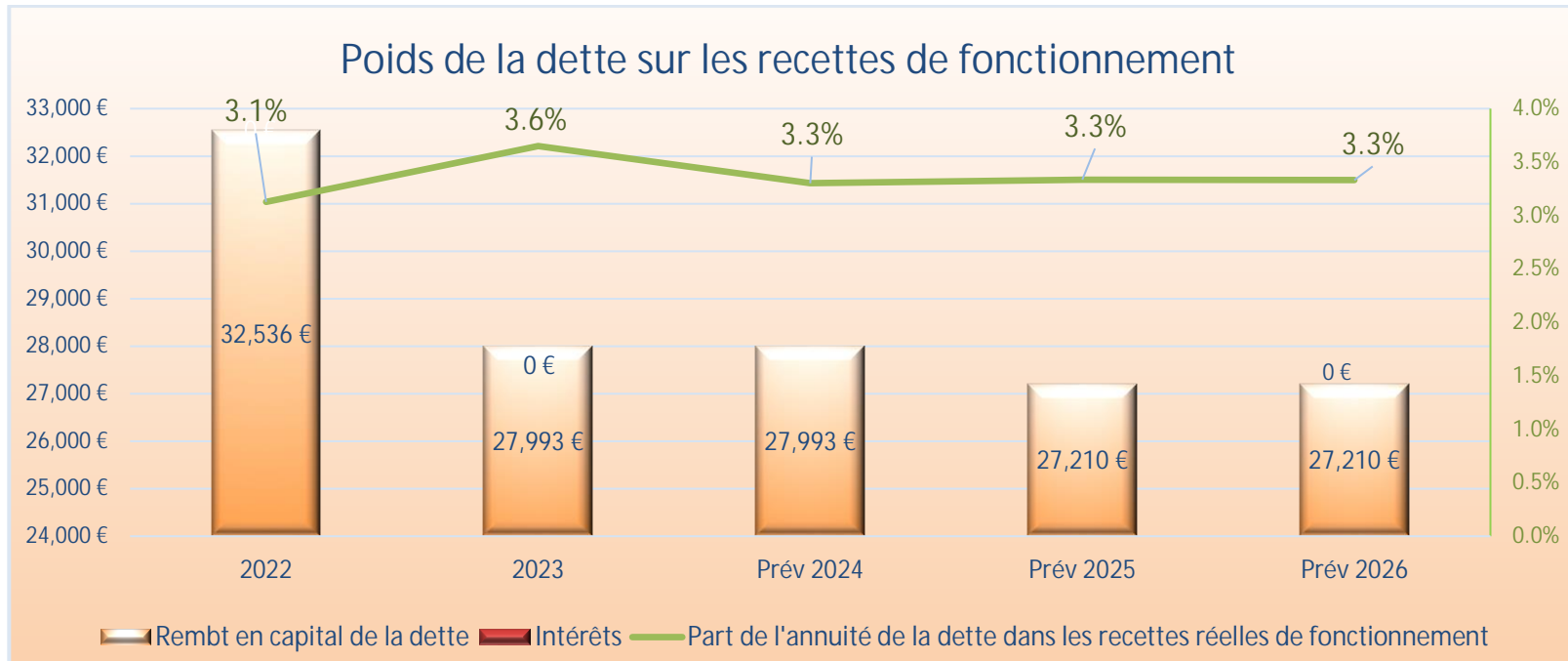
Il s'agit de la capacité de désendettement des budgets principaux et budgets annexes cumulés, qui doit être inférieure à 12 ans. Elle est actuellement sur l'ensemble des 2 compétences du SIAEP à 11, 5 ans.

❖ Ratio de la part de l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement :

Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette.

La limite préconisée est de 15 à 20 %.

Il est l'équivalent des 33 % de limite d'endettement des ménages.



❖ Le remboursement d'emprunt représente environ 3 % des recettes du service en 2024,

❖ La capacité de désendettement est de 0.4 année pour un maximum de 15,

❖ Le coefficient de surendettement étant de 0.10 année pour un maximum de 2,

☞ L'endettement du service assainissement est très faible et les ratios de la dette sont très satisfaisants, cette situation devrait perdurer.

INVESTISSEMENT DIVERS 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2023/2024/2025	Coûts estimatifs H.T.	Subventions attendues
<u>Shéma directeur Assainissement/Eau Pluviale et mission AMO</u> Intègre la suite du contrôle des bâtiments publics (chiffrage de la mise en conformité et plans) ⇒ Subvention Agence de l'Eau 80 %	568 528 €	454 822 €
<u>Diagnostic amont</u> pour la recherche de l'origine des 11 micropolluants en entrée de station (suite campagne RSDE 2018) le lancement à débiter en 09/2023 ⇒ Subvention Agence de l'Eau 80 %	54 725 €	43 780 €
<u>Progiciel ANC</u> (cartographie, planificateur, suivi des contrôles, types de contrôles, pénalisation exportation de la base de données/facturation) le montant est une estimation	10 000 €	
<u>REUT</u> (lancement d'une étude de faisabilité)	65 000 €	
<u>Remplacement des lampes par des technologies LED STEP Nemosia</u> (demande de devis encours)	20 000 €	
<u>Pose de caméras de surveillance STEP Nemosia</u>	19 000 €	
<u>Campagne 2023</u> recherche de Substances Dangereuses dans les eaux réalisée par la SAUR	25 862 €	
<u>Construction d'une aire de stockage des boues + achat du terrain :</u> Estimation selon la filière choisie + achat du terrain Subventions ⇒ Subvention Etudes 40 % avec un plafond ⇒ Subvention Conception + travaux 50 %	1 091 600 €	35 000 € 300 000 €
Acquisition de <u>matériel de bureau, de mobilier et autre</u> en prévision	11 000 €	

ENVELOPPE ANNUELLE DE 118 000 € DE TRAVAUX INCLUE AU CONTRAT DE CONCESSION (revalorisée chaque année) :

COMPTE TRAVAUX 2024	COUT HT
DISPONIBLE AU 01/01/2024 = 343 808 €	
<i><u>PROGRAMME</u></i>	
Remplacement trappes PR FOLJUIF -	11 437,45 €
- fourniture d'une trappe verrouillée - Remplacement des trappes - dépose et repose des équipements	
Renouvellement d'une canalisation eaux usées	3 955,72 €

SITUATION FINANCIERE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les soldes intermédiaires de gestion

EPARGNE DE GESTION (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts)

Elle permet de déterminer le montant maximal de l'annuité d'emprunt.

EPARGNE BRUTE ou capacité d'autofinancement brute (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris charges d'intérêts)

En M49, l'épargne brute doit couvrir les dotations aux amortissements nettes (amortissements des immobilisations - amortissement des subventions).

EPARGNE NETTE ou capacité d'autofinancement nette (= épargne de gestion - annuité de la dette)

Elle doit couvrir les dépenses d'équipement courantes hors programmes.

Taux de rigidité (= charges de personnel + frais financiers/recettes réelles de fonctionnement)

Définit la part des charges pour lesquelles le syndicat est engagé et dont il devra obligatoirement s'acquitter.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimation BP 2024	Estimation BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	928 067	1 040 203	766 944	847 749	815 731
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	421 956	543 551	518 546	595 870	605 970
EPARGNE DE GESTION (1)	506 111	496 652	248 398	251 879	209 761
Taux de marge - Minimum 15 à 20 %	55%	48%	32%	30%	26%
Charges d'intérêts (2)	-	-	-	-	-
EPARGNE BRUTE (1-2)	506 111	496 652	248 398	251 879	209 761
Taux d'épargne - Minimum 15 %	55%	48%	32%	30%	26%
Pour info, montant net des amortissements	273 610	218 089	210 763	238 223	228 513
Annuité de la dette (3)	32 536	32 536	27 993	27 993	27 210
EPARGNE NETTE (1-3) - Doit être positive (ou temporairement négative)	473 575	464 115	220 405	223 885	182 551
Taux de rigidité en % - Maximum 45 %	14%	11%	18%	18%	19%

☞ Les dépenses de l'année 2024 reste dans la continuité de celle de 2023. La capacité d'investissement estimée à 238 223 €.

Les ratios principaux sont :

- ❖ L'épargne brute : Estimée à 251 879 € en 2024, elle devrait ensuite se stabiliser à environ 300 000 € ce qui est très correct, d'autant plus qu'elle est supérieure au montant des amortissement comme préconisé.
- ❖ L'épargne nette : Estimée à 223 885 € en 2024, elle indique le montant disponible pour financer les dépenses d'équipement courantes sans utiliser l'excédent budgétaire (3 094 K€ à fin 2023).

Présentation consolidée Budget Assainissement et Eau potable

Présentation consolidée Budgets Assainissement et Eau potable	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimation BP 2024	Estimation BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	2 420 176	2 583 932	2 126 010	2 158 924	2 136 058
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	488 541	576 435	565 985	662 662	677 191
EPARGNE DE GESTION (1)	1 931 635	2 007 497	1 560 025	1 496 262	1 458 867
Taux de marge - Minimum 15 à 20 %	80%	78%	73%	69%	68%

Charges d'intérêts (2)	524 732	517 317	476 330	454 224	429 202
EPARGNE BRUTE (1-2)	1 406 903	1 490 180	1 083 695	1 042 038	1 029 665
Taux d'épargne	58%	58%	51%	48%	48%
Pour info, montant net des amortissements	1	0			

Annuité de la dette (3)	1 319 399	1 378 284	1 214 659	1 174 120	1 143 924
EPARGNE NETTE (1-3)	612 236	629 213	345 366	322 142	314 943

LES ORIENTATIONS

Le Schéma directeur d'assainissement et des contrôles des activités non domestiques sur réseaux en parallèle du diagnostic permanent se poursuivent dans le cadre de la définition du programme pluriannuel de travaux 2023/2028. Suite aux inspections télévisées réalisées sur l'année 2023, un programme de travaux sera réalisé en 2024 sur les communes de Bagneaux sur Loing et de St Pierre les Nemours

La révision du schéma directeur d'assainissement (eaux usées et pluviales) définira également un plan prévisionnel de travaux. Ce dernier par définition, va permettre de hiérarchiser et de chiffrer un état des travaux à réaliser sur 10 à 15 ans

Dans la continuité de 2023, la campagne de recherche des micropolluants (encore en cours) axée sur la qualité de rejets de la STEP Nemosia et le diagnostic en amont de la STEP pour la recherche de leur origine (en cours) se poursuivent. Le rapport de diagnostic amont mettra également en évidence des actions à mettre en place.

Le SIAEP prévoit l'acquisition d'un terrain sous couvert de la révision du PLU de Darvault en vue d'y construire un hangar à boue. Le choix du MOE reste à définir afin de lancer la conception et les travaux

Une étude de faisabilité et d'opportunité pour la REUT est envisagée sous réserve du contexte réglementaire

Ces projets peuvent être financés par :

- la capacité d'investissement du budget assainissement qui devrait se maintenir ces prochaines années à un niveau de 250 000 €/an environ
- l'enveloppe de 118 000 € de travaux/an jusqu'en 2028 prévue au contrat de concession,
- l'excédent budgétaire (3 094 K€ à fin 2023).

En fonction des résultats 2023 et des prévisions 2024, la surtaxe peut être maintenue pour la 12^{ème} année consécutive à 0,73 € H.T./m3.

Il est rappelé que depuis sa création en 2006, le SPANC était géré par contrat de prestations de services et n'intégrait que l'unique compétence obligatoire de contrôle des installations en assainissement autonome (ainsi que l'instruction des dossiers lors de la création d'une installation d'assainissement non collectif).

Depuis lors, le SIAEP a souhaité d'une part étendre les compétences de son SPANC en y intégrant l'entretien et la réhabilitation des installations, et d'autre part intégrer ce service au nouveau contrat d'affermage d'assainissement.

De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2017, les services publics d'assainissement collectif et non collectif sont gérés par le concessionnaire SAUR au sein d'un unique contrat.

Dans ce contrat sont prévus 50 contrôles/an pour le bon fonctionnement des installations pour lesquels le concessionnaire se rémunère directement et le SIAEP ne perçoit plus rien.

Budgétairement, avec l'ancien contrat de prestation, le SPANC avait un rôle de « boîte aux lettres ». Ainsi le délégataire reversait au SIAEP les recettes perçues de la facturation des contrôles, et lui refacturait ce même montant au titre de la prestation réalisée. Le budget s'équilibrait donc chaque année en dépenses et en recettes.

Dorénavant, le délégataire ne facture plus de prestation aux usagers pour le SIAEP

Néanmoins, depuis la fin de l'année 2023, le règlement de service sur le contrôle des ANC fait part d'éventuelles mesures financières devenues incitatives.

Le SIAEP envisage de facturer selon les conditions en vigueur dans le règlement, des majorations

Le SIAEP prévoit par conséquent un petit Budget sur 2024 avoisinant 400 € de recettes de fonctionnement. Aucune dépenses à l'heure du DOB ne semblent envisagées.

Le budget actuel intègre un excédent de fonctionnement de 842.84 € qui sera reporté en 2023.